

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Septembre 2024 à 20h00

**Présents** : (13/15) Mesdames DELIENNE Brigitte - FAURE Michèle – FAUCHER Danielle - LACOTTE Marie-Claude MALLARD Sophie - VIDAL Aurore

Messieurs GARNAUD Alain – GASPARINE Jacques – LARRATTE Maxime - PRIVAT Pascal - ROUSSARIE Pierre RODRIGUEZ Gilles - SELLAS Stéphane -

**Excusées** (2) : WARNEZ Fabienne - PELLICO-ROUSSEAU Ludivine

**Pouvoir** (1) : WARNEZ Fabienne à PRIVAT Pascal

**Secrétaire de Séance** : Maxime LARRATTE

## SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

### 1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> Juillet 2024**

Approbation à l'unanimité

### 2) **DEMANDE DE RETRAIT PROVISOIRE DU SMDE24 (COMPETENCE « PROTECTION DU POINT DE PRELEVEMENT ») DE LA COMMUNE DE THIVIERS POUR PERMETTRE SON ADHESION AU SIAEP NORD EST PERIGORD (Délibération n°2024/51)**

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la demande de retrait provisoire du SMDE24 (compétence « protection du point de prélèvement ») de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAEP Nord Est Périgord.

Cette demande a été validée par le SMDE24.

Il convient au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 3) **DEPLACEMENT D'UN COFFRET SUITE AUX AMENAGEMENTS DANS LA COUR DE L'ANCIEN COLLEGE (Délibération n°2024/52)**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121.17 du Code des collectivités territoriales.

La commune de LA COQUILLE, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

- Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

« le déplacement d'un coffret suite aménagement »

L'ensemble de l'opération est estimé à 3 108.00 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « déplacement d'ouvrage à la demande de la commune » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 Décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 80 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 072.00 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR :13+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### 4) **PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DE L'ANCIENNE SCIERIE MERLE (Délibération n°2024/53)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la société PHOTOSOL prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture existante de l'ancienne scierie Merle, ainsi que sur la toiture d'un bâtiment à créer jouxtant l'ancienne scierie.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la promesse de bail à construction devant aboutir au vote.

Le projet de promesse de bail à construction est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR : 12+1 pouvoir CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5) **NOMINATION DE LA SALLE A L'ARRIERE DE LA MAIRIE** (Délibération 2024/54)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de nommer la salle municipale située à l'arrière de la mairie.  
Le nom proposé par Madame le Maire est : Guy BESSE

Pour mémoire, Monsieur Guy BESSE,

- Instituteur et Directeur d'Ecole à La Coquille a également été élu **de 1971 à 1989 et 1995 à 2008**
- 1977 à 1983 Maire
- 2 mandats de conseiller général du canton de Jumilhac le Grand
- De nombreuses années conseiller municipal

Madame le maire propose d'installer une plaque au nom de Guy BESSE reprenant ses différentes mandatures.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote : POUR :13+1 pouvoir    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

FIN DE SEANCE : 22h30